



## Pourquoi nous ne participerons pas au CTL « suppressions d'emplois »

### Le tour de passe - passe et l'arnaque

Dans un contexte de crise sanitaire qui n'en finit plus, au titre de 2022, la direction du 35 supprime encore **55 emplois** :

**13 A+, 2 A, 25 B et 15 C**

Mardi 18 janvier 2022, un comité technique local est organisé par la direction régionale, avec à l'ordre du jour la répartition de ces **55 suppressions d'emplois en Ille-et-Vilaine (cf les tableaux qui suivent)**.

Une majorité de services est concernée.

La conséquence de ces suppressions est la fermeture de services et le transfert de postes vers des plateformes industrielles, qui ne sont qu'un cache-misère de plus d'un service public en complète déliquescence.

Le directeur communique en se félicitant de la création du service d'appui à la publicité foncière (SAPF) de Redon et des centres de gestion des retraites (CGR) de Rennes et Fougères qui permettraient d'équilibrer le bilan des d'emplois en Ille-et-Vilaine.

Mais les 35 emplois ainsi redéployés en 2022 correspondent à des missions supplémentaires.

Ainsi, il ment par omission. En effet, ces emplois sont financés en grande partie par les autres services du département.

A terme, le département, et plus particulièrement les services de Rennes, contribuera à hauteur de **99 emplois** à la relocalisation des nouveaux services, qu'il s'agisse du SAPF, du centre de contact des professionnels de Cahors, de l'antenne des SIE de Rennes qui sera implantée à Lannion, de la création des pôles nationaux de contrôle à distance et de la réorganisation des services liaison-rémunérations.

Se rajoutent les suppressions d'emplois liées à loi de finances pour 2022 et les nombreux départs en retraite non remplacés.

A noter que les 6 B et 2 C en plus dont la TCA va bénéficier ne comblent que des postes vacants.

L'ordonnance portant partie législative du « code général de la fonction publique » a été publiée au journal officiel le 5 décembre 2021. Le choix politique de procéder par ordonnance est loin d'être anodin car il prive d'un large débat parlementaire et citoyen. Le 1er mars 2022, le code général de la Fonction publique (partie législative) entrera en vigueur. La partie réglementaire interviendra en 2023. Dernier étage du mille feuilles régressif de la loi de transformation de la Fonction publique, il reprend toutes les pires recettes de la casse des services publics et plus particulièrement de la fonction publique. A la DGFIP, aux suppressions massives d'emplois et aux fusions de services du NRP s'ajoutent le chantier de démolition de la démétropolisation et le recours à la contractualisation qui visent à généraliser la précarité, en s'attaquant aux fondements du statut général des fonctionnaires.

**Nos syndicats poursuivent le combat pour l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique, véritable boîte à outils de casse des services publics et de la Fonction publique et revendiquent en lieu et place de ce code, un statut général des fonctionnaires renforcé, avec un plan massif de titularisation.**

On le voit bien à la DGFIP, le NRP et la démétropolisation ne servent qu'à supprimer des postes, à réduire la dépense publique comme le disent si bien nos gouvernants. Les agents des Finances Publiques subissent une dégradation historique de leurs conditions de travail avec des restructurations incessantes et le gel de leur rémunération. Et ce n'est pas les miettes parsemées dernièrement par la DG qui vont solder les comptes !

**C'est pourquoi nous ne participerons pas  
au CTL « suppressions d'emplois »**

**Ce sont des créations de postes et l'augmentation du point d'indice qu'il faut  
aux agents, pas des miettes et du mépris !**

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS				
	A+	A	B	C
CER			-1	
CEA				-1
PNAA			-1	-1
SLR			-1	
Trésorerie Hospitalière Rennes			-1	
Trésorerie Saint-Malo Municipale			-1	-1
SGC MONTFORT			-1	
SGC REDON				-1
SGC VITRE			-1	
SDIF RENNES				-1
PTGC RENNES				-1
SIP FOUGERES			-1	
SIP MONTFORT			-1	
SIP SAINT-MALO				-1
SPF RENNES 1				-1
PCE			-1	
PRS 35			-1	
DIRECTION				-1
EDR		-1	-1	
Sous total		-1	-12	-9
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

REPRISES, RENFORTS ET REDÉPLOIEMENTS D'EMPLOIS				
	A+	A	B	C
SLR			+1	
SLR			-5	-1
TCA			+6	+2
SIE			-5	-1
SDE				-1
SPF			-2	-3
SAPF	+1	+3	+6	+5
PCRP		-1	-1	
CGR - Rennes			+2	
CGR - Fougères			+12	+10
TH Fougères	+1			
Sous total	2	2	14	11

**Détail des prélèvements d'emplois SIE :**

-1 B au SIE de Rennes 1

-1 B au SIE de Rennes 2

-2 B au SIE de St Malo

-1 B et -1 C au SIE de Vitré

Le solde des emplois (5) à transférer vers le centre de contact de Cahors en 2023 sera réparti en veillant à préserver l'équilibre du ratio charges/emplois entre les SIE....

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A+					
Services	Grade				
	AFIP	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV CN
SIP Rennes Ouest		-1			
Trésorerie RBE Rennes Ouest		-1			
Rennes Sud			-1	-1	
SIE Fougères				-1	
SPF Redon				-1	
SPF Rennes 2				-1	
SPF Rennes 4					-1
SPF Saint-Malo				-1	
Trésorerie Chartres de Bretagne				-1	
Trésorerie Tinténiac				-1	
Trésorerie Val Couesnon				-1	
Direction	-1				
<b>TOTAL</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>-8</b>	<b>-1</b>